

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 31 mai 2017

Délibération 2017.CA.21
Convention cadre entre la Région Bourgogne Franche-Comté, UBFC
et les établissements membres

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015 et notamment ses articles 12 et 22,

Vu le schéma de gouvernance présenté au CA du 30 mai 2016,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents ou représentés : 32 Majorité requise pour le vote : 16	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 29 Contre : 3 Abstention : 0
---	--

Le conseil d'administration approuve les termes de la convention et autorise le Président d'UBFC à signer cette convention sous réserve des corrections suivantes :

- Page 1 : « L'EESC ESC Dijon-Bourgogne » au lieu de « Le Groupe Burgundy School of Business »,
- Page 2 :
 - o « l'EESC » au lieu de « le groupe »,
 - o La nomination des sites universitaires,
- Page 3 : insérer entre « aujourd'hui » et « Burgundy » : « EESC ESC Dijon-Bourgogne, autrement dénommé »,
- Page 7 : rajouter « et du ou des établissements concernés » après « COMUE UBFC »,
- Page 8 :
 - o « Le Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers » au lieu de « Le Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Campus Cluny »,
 - o « Le Président du Directoire de l'EESC ESC Dijon-Bourgogne » au lieu de « Le Directeur du Groupe Burgundy School of Business ».


Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »